
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 20 octobre 2014 à 9 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Monsieur Alain Beaulieu, Chef de division / Directeur de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 10.

CA14 14 0397

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 10, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 10, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Sylvain Ouellet désire savoir si suite à l'adoption du premier avis de motion de l'article 40.01 de cet ordre du jour, des demandes ont été formulés par des entrepreneurs.

Monsieur Alain Beaulieu, chef de division à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, répond par la négative.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions des membres du conseil close à 9 h 11.

CA14 14 0398

Donner un nouvel avis de motion en lien avec le projet de règlement 01-283-81, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), suite à l'adoption du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (RVM 04-047-136) conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).

AVIS DE MOTION

Nouvel avis de motion est donné par le conseiller Frantz Benjamin de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de Règlement 01-283-81, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), suite à l'adoption du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (RVM 04-047-136) conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).

40.01 1146006013

Levée de la séance

À 9 h 12 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Frantz BENJAMIN
Conseiller de la ville – district de Saint-Michel

Lyne Deslauriers
Secrétaire d'arrondissement substitut

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Frantz BENJAMIN
Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014.